



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

NON au projet de budget 2021
OUI à l'initiative « Zéro Pertes »
Le 27 septembre 2020

Les services publics sont essentiels ! Il faut leur garantir des moyens !



La crise sanitaire a mis en lumière l'importance systémique des services publics

Que ce soit dans les soins, le social, l'enseignement ou l'administration, le personnel de la fonction publique a travaillé durant le confinement pour continuer à délivrer des prestations indispensables à la population.



Pour offrir des prestations de qualité, les services publics ont besoin de moyens assurés par la fiscalité et des investissements.

La fonction publique souffre de manques d'effectifs. On lui demande de faire toujours plus avec moins de moyens. Cela ne peut pas durer ! Il faut que le budget de l'Etat assure les moyens pour que les services publics puissent travailler dans de bonnes conditions.

Le budget de l'Etat doit assurer le bon fonctionnement des services publics, or:

1

Les baisses d'impôts ont un coût

Les baisses successives d'impôts des dernières décennies ont privé l'Etat de Genève de ressources (1.2 milliard par année) et ont profité aux plus riches et aux grandes entreprises. Ces baisses s'accompagnent d'une dégradation des conditions de travail et, pour le personnel, d'une augmentation de la charge de travail. Les coupes budgétaires affaiblissent la capacité de l'Etat de répondre aux besoins de la population.

2

L'escroquerie de la RFFA

Lors de la votation sur la réforme fiscale des entreprises et du financement de l'AVS (RFFA), les partisan-e-s de cette réforme ont affirmé qu'elle n'aurait pas d'impact sur les prestations (alors que 434 millions de pertes fiscales sont attendues sous forme de cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et à leurs actionnaires) : c'est faux ! Le refus de la droite d'accorder les postes prévus au budget 2020 pour les services publics essentiels a obligé à couper certaines prestations, notamment au DIP. C'est la première année où les postes accordés dans l'enseignement ne suivent pas l'augmentation démographique du nombre d'élèves. De nombreuses prestations à la population sont ainsi mises en cause. **C'est la première année où les postes et les infrastructures accordés dans l'enseignement ne suivent pas l'augmentation démographique du nombre d'élèves: le nombre d'enseignant-e-s n'augmente pas et les bâtiments dépassent largement leurs capacités d'accueil. De nombreuses prestations à la population sont ainsi mises en cause.**

3

Une politique de l'austérité = Prestations en danger

Les politiques d'austérité remettent en cause le rôle de l'Etat dans son devoir de garantir des prestations de qualité à l'ensemble de la population. En refusant d'accorder les postes nécessaires au bon fonctionnement des différents services, le Grand Conseil dégrade les prestations.

Les retards phénoménaux dans le traitement des dossiers à l'OCPM ou au SPAd, notamment, sont la conséquence des manques de moyens accordés à ces services. Ces retards engendrent un effet en cascade pour d'autres prestations, les procédures traitées par le Tribunal de protection de l'adulte ou le Tribunal de 1ère instance sont, par exemple, rallongées et compliquées. **C'est donc la garantie des droits de la population qui est menacée lorsque les services publics ne peuvent plus travailler dans de bonnes conditions.**

4

Le personnel est en souffrance

Le manque de moyens et de postes a pour conséquence une dégradation des conditions de travail du personnel. La charge de travail et la pression augmentent avec des conséquences pour la santé. Cela se traduit par de forts absentéismes dans de nombreux services.

L'initiative constitutionnelle « Zéro pertes »: Garantir les ressources publiques, les prestations et la création d'emplois

Les 3 objectifs de cette initiative

- ⇒ **Lutter contre la concurrence fiscale intercantonale**
- ⇒ **Refuser la baisse des recettes et des prestations cantonales du fait de l'application de la réforme fédérale de la fiscalité des entreprises**
- ⇒ **Renforcer la progressivité de l'impôt.**

L'initiative «Zéro pertes» vise à fixer un cadre cantonal à la réforme fédérale de l'imposition des entreprises. Elle exige que la réforme de l'imposition du bénéfice des entreprises se fasse sans pertes de revenus fiscaux pour l'Etat, sans réduction de prestations publiques pour la population, et sans pertes d'emplois sur le canton.

Les pistes pour mettre en œuvre l'initiative « Zéro pertes » sont nombreuses. Par exemple, la limitation des déductions fiscales et l'établissement d'un taux d'imposition qui assure le maintien des ressources financières de l'Etat, les prestations à la population et le service public. Une contribution supplémentaire par les détenteurs-trices du capital pourrait également être explorée : levée du bouclier fiscal, rétablissement de l'impôt sur les successions, relèvement de l'imposition de l'immobilier et des dividendes. Dans un canton où le 1% des plus riches contribuables détiennent plus de 53% de la fortune totale déclarée à Genève, soit 52 milliards, il y a certainement de la marge.

La création d'emploi est nécessaire pour la fonction publique, pour garantir la prise en charge des besoins de la population, répondre au vieillissement, lutter contre la précarisation, répondre aux besoins d'aides sociale et pouvoir faire face aux crises sanitaires, économiques, sociales et écologiques. Ce contexte nécessite des investissements importants. L'Etat doit être garant de cette mise en œuvre et de l'accès pour toutes et tous aux services essentiels.

Si Genève a pu faire face à la crise du COVID-19, c'est que l'Etat a trouvé des moyens. En temps de crise, l'Etat doit s'endetter pour le bien de toutes et tous. Il faut en finir avec le dogme de l'équilibre budgétaire.

L'initiative « Zéro pertes » permet de garantir qu'il n'y ait pas de perte de revenus fiscaux pour l'Etat, malgré la réforme de l'imposition des entreprises.

En garantissant un budget suffisant au bon fonctionnement de la fonction publique, elle permet de maintenir le niveau des prestations publiques.

Avec des ressources suffisantes, l'Etat peut garantir les postes et donc les emplois.

Initiative
zéro pertes!

Ensemble, mobilisons-nous pour défendre nos conditions de travail et les prestations publiques !

Le budget 2021

Le Plan financier quadriennal du Conseil d'Etat prévoit une baisse des salaires de 1%. A cela s'ajoute le blocage des annuités en 2021 et 2023. A cette importante baisse de revenu s'ajoute dès 2022 une mesure structurelle de modification de la répartition des cotisations CPEG (avec une augmentation de 27,3% de la part employé-e-s). Le Conseil d'Etat fait payer la crise du Covid au personnel !

Il est exclu d'accepter de baisser linéairement tant les bas salaires que ceux des hauts cadres ! Un blocage de l'annuité une année sur deux sera aussi lourd de conséquences pour le personnel, les nouveaux-elles engagé-e-s et les retraites. Au lieu de lui donner une prime, le Conseil d'Etat veut remercier le personnel qui s'est tant investi durant la crise sanitaire par une baisse de salaire! Celles et ceux qui ont travaillé ont pris des risques, pour leur santé et celle de leurs proches, n'ont pas compté leurs heures ni leurs efforts et ont fait preuve d'une extraordinaire flexibilité. Ce n'est pas au personnel de payer la crise ! **Les ressources sont là, il faut les prendre là où elles se trouvent.**

Mobilisation à l'automne. Ce n'est que par la mobilisation et des mesures de lutte que nous pourrions exiger des postes au budget 2021 et éviter des coupes. Les services publics travaillent déjà à flux tendu. Il est essentiel que nous soyons solidaires et nous nous battions ensemble pour améliorer nos conditions de travail. Renversons le dogme de l'équilibre budgétaire qui nuit aux services publics et à la population !

Faire entendre nos voix. Le Grand Conseil et la population doivent prendre conscience que sans moyens, les prestations ne peuvent pas être assurées. C'est le personnel de la fonction publique qui soigne, prend soin des enfants et aîné-e-s, accomplit les démarches administratives nécessaires à de nombreuses prestations publiques, etc. Les services publics ont une importante systémique.

Allez voter le 27 septembre 2020 !

OUI

- ▶ **À l'initiative "Zéro pertes"**
- ▶ **Au salaire minimum de 23.-**
- ▶ **Au congé paternité fédéral**
- ▶ **À l'aide à domicile pour tou-te-s**

NON

- ▶ **À l'abolition de la libre circulation**
- ▶ **Aux déductions pour frais de garde. NON à ces déductions accrues pour les plus riches**

Une Assemblée du personnel du Cartel intersyndical aura lieu le mardi 6 octobre 2020 à 20h00 (Salle du Palladium)

Venez nombreuses et nombreux !